



-Communiqué de presse daté du 16 avril 2010-

Le Duster de Dacia... « un 4x4 respectueux de l'environnement » ? Agir pour l'Environnement dépose plainte auprès de l'ARPP

Paris, le 16 avril 2010 : Agir pour l'Environnement vient de déposer une plainte auprès de l'Autorité de Régulation des Professionnels de la Publicité à la suite de la communication commerciale orchestrée par la société DACIA, filiale de RENAULT, vantant les mérites de son nouveau 4x4 au nom de la préservation de l'environnement. Des liens commerciaux acquis par Dacia sur le moteur de recherche Google annoncent ainsi que Duster serait « *Un 4x4 respectueux de l'environnement à un prix jamais vu* ».

Les termes et slogans utilisés par Dacia sont donc clairement abusifs et induisent en erreur les internautes et consommateurs. **L'association réclame l'interdiction de cette communication mensongère.** La plupart des modèles du 4x4 de DACIA ne peuvent même pas prétendre obtenir « l'autolabel » ECO2 de RENAULT-DACIA, pourtant moins contraignant que ce que préconise la réglementation européenne !

Dans sa plainte déposée le 15 avril 2010 auprès de l'ARPP, Agir pour l'Environnement constate que « *la société Dacia instrumentalise le respect de l'environnement pour vanter les mérites de son nouveau 4x4, dont les émissions de CO2 peuvent aller jusqu'à 177 grammes de CO2 par kilomètre parcouru en cycle mixte normalisé, soit un rejet de CO2 dépassant les 200 grammes en zone urbaine. Aucun des modèles mis en vente par ce constructeur ne peut prétendre bénéficier du bonus à l'achat de véhicule propre.* »

Selon la fiche "Recommandation Développement Durable Juin 2009" de l'ARPP, « la publicité ne doit pas induire le public en erreur sur la réalité des actions de l'annonceur ni sur les propriétés de ses produits en matière de développement durable ».

Sur la Une du site internet de la société DACIA dédié à la promotion du Duster, ce constructeur utilise également l'argument "Un 4x4 économique à l'usage et respectueux de l'environnement". Or, selon l'Etat, est considéré comme écologique ou respectueux de l'environnement, un véhicule rejetant, pour bénéficier du bonus écologique, moins de 125 g/CO2 en 2010 [<http://vosdroits.service-public.fr/F18132.xhtml>]. Le 4x4 de Dacia, le Duster, n'est en aucun cas, selon la définition adoptée par l'administration fiscale, un véhicule écologique.

Le secteur automobile, friand d'écoblanchiment, est une fois encore pris en défaut en tentant d'associer « 4x4 » et « environnement ». Pour Stéphane Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement, « *plus un secteur pollue, plus il cherche, au travers de publicités mensongères, à induire en erreur les consommateurs et ainsi s'acheter une bonne conscience écologique au rabais !* »

Agir pour l'Environnement constate et regrette une fois encore l'inefficacité du système d'autorégulation de la publicité dont la vocation n'est pas de contrôler *a priori* mais de justifier *a posteriori*. Le nombre de campagnes d'écoblanchiment dénoncé par les associations démontre que le système d'autorégulation n'est ni dissuasif, ni efficace. Agir pour l'Environnement réclame la création d'un organisme étatique de contrôle de la publicité permettant de sanctionner, a priori, les errements multiples et répétés des professionnels de la publicité.

Contact presse :

Stéphane Kerckhove – Agir pour l'Environnement - Tél. 01.40.31.02.99 // 06.06.88.52.66